

## CONSEIL MUNICIPAL DE BEUVRON-EN-AUGE

Séance du mardi 30 mai 2023

### Présents

M. Jérôme BANSARD, Maire  
Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; M. Jean-François MOREL, 2<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme Elisabeth SAUTY de CHALON ; M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN ;  
M. Alain GAYET ; M. Jean-Jacques CAMPION ;

### Absents excusés

M. Marc CHAZELLE (donne procuration à M. Jean-François MOREL)  
M. Samuel HAREL (donne procuration à M. Jérôme BANSARD)

### Absente

Mme Mélanie HERVE ;

\* \* \* \* \*

La séance est ouverte à 16h05 par M. Jérôme BANSARD, Maire de Beuvron-en-Auge, après qu'il a été constaté que le quorum était atteint

### Le Conseil municipal

**Désigne** à l'unanimité M. Jean-François MOREL comme secrétaire de séance ;

**Adopte** à l'unanimité le Compte-rendu de la séance du 26 avril 2023 ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération portant demande de subvention auprès du Département du Calvados, au titre des amendes de police pour 2023, pour la réalisation d'aménagements de sécurité, par la création d'un chemin agricole de sécurisation du centre bourg et de la RD 49, et d'un trottoir en rive de chaussée sur l'avenue de la Gare ;

**Adopte** à la majorité la délibération autorisant l'occupation des trottoirs situés sur le domaine public de la Commune, selon les conditions suivantes :

- L'occupation des trottoirs situés sur le domaine public de la Commune est autorisée, conformément à la Charte d'occupation du domaine public pour les activités pérennes, adoptée par délibération du 3 mai 2021 ;
- Cette occupation devra faire l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour les professionnels suivants : restaurateurs ou débitants de boissons qui installent devant leur restaurant ou café, une terrasse avec l'installation de tables et de chaises ; commerçants qui ont un étalage de produits ou d'équipement, soit accolé à la devanture du commerce, soit en contre-étalage (situé en bordure du trottoir) ;
- Cette autorisation d'occupation du domaine public est soumise au paiement d'une redevance, calculée par m<sup>2</sup> occupé et par mois, avec une franchise gratuite de 5 m<sup>2</sup> ;
- Elle sera payable d'avance et exigée sur les 12 mois de l'année ; elle sera proratisée en cas de nouvelle demande ou de renoncement de l'exploitant à utiliser le trottoir en cours d'année ; son montant sera révisable chaque année ;
- Le tarif pour l'année 2023 est fixé à 5 € par m<sup>2</sup> occupé et par mois, avec une franchise gratuite de 5 m<sup>2</sup> ; il s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> juillet ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération autorisant la signature d'une convention de mise à disposition de la Commune d'un triporteur, qui sera installé sur l'espace public mis à l'effigie de Beuvron-en-Auge sans avoir de visée commerciale ou publicitaire ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération portant désignation d'un référent déontologie pour les Elus locaux et faisant le choix des référents déontologues des élus désignés par délibération du conseil d'administration du Centre de gestion du Calvados ;

**Adopte** à l'unanimité la délibération décidant de confier, après consultation de 4 entreprises, à la société Eiffage la réalisation des travaux de création d'un chemin agricole dans les Couloux et approuvant le devis d'un montant de 71 958 € HT ;

**Prend connaissance et débat** des communications suivantes :

- M. Jean-François MOREL, Conseiller communautaire représentant de la Commune à N.C.P.A, présente le compte-rendu d'activité de la Communauté de communes :  
Il revient sur la décision prise par la Ville de Cabourg de récupérer la compétence tourisme (l'exercice de la compétence "promotion du tourisme" restant assurée par N.C.P.A). Le Conseil communautaire devra en délibérer pour avis d'ici quelques semaines
- M. Jérôme BANSARD annonce que, dans le cadre de la concertation sur le Projet d'aménagement et de développement durable de la Commune, et avant son adoption définitive par le Conseil municipal et le lancement de l'appel d'offres, 3 permanences seront organisées à la Mairie à destination des habitants, les lundi 5 (15h-17h), vendredi 16 (10h-12h) et lundi 26 juin (15h-17h) ;
- Il annonce également que, pour le suivi des différents travaux du Projet d'aménagement et de développement durable de la Commune, une commission de suivi sera mise en place : outre le Maire, en feront partie M. Jean-François MOREL, 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Alain GAYET et M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN. Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE assurera le suivi de la partie financière du Projet ; les autres élus municipaux y seront associés, chacun sur un des secteurs de la Commune concernés par les travaux ;
- M. Jérôme BANSARD revient sur la Fête des Géraniums 2023, qui a été une très belle animation, pour la plus grande satisfaction des visiteurs, des exposants et des commerçants de Beuvron. Il adresse tous ses remerciements au Comité des Fêtes et aux bénévoles qui ont participé ; il fait appel à de nouveaux bénévoles et à la nouvelle Union des acteurs économiques pour que, dans le futur, d'autres personnes viennent épauler le Comité des Fêtes dans la préparation des différentes animations du Village ;
- La remise en état des panneaux d'information signalant Beuvron-en-Auge à la sortie de l'A13 et au carrefour du Div'Arrêt devrait être réalisée prochainement ;
- M. Jérôme BANSARD évoque l'état du clocher de l'église qui, au vu de son état, devra faire l'objet d'une réfection complète : un architecte du patrimoine a été sollicité pour faire un diagnostic préalable et, ensuite le suivi des travaux qui seront programmés. Le projet sera mené conjointement par la Commune et l'association ASPECT. Des subventions seront sollicitées auprès du Département (qui a mis en place des aides pour les églises non classées) et de la Fondation du patrimoine ;

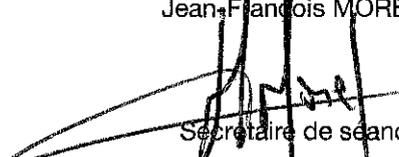
La séance est levée à 17h15

Jérôme BANSARD

Maire de Beuvron-en-Auge



Jean-François MOREL



Secrétaire de séance